

Aadhaar simplifie la délivrance du permis de conduire électronique indien

Avec 110 millions de conducteurs, la gestion et l'optimisation de la délivrance des permis de conduite en Inde constitue un réel enjeu auquel répond Aadhaar, le programme d'identification des citoyens par la biométrie.

IDENTITÉ

POSTÉ LE 05.17.17

Depuis treize ans, l'Inde a remplacé le simple permis de conduire en papier par la « smart card », un **permis de conduire électronique** qui intègre les informations démographiques du titulaire, telles que le nom et l'adresse du conducteur, la date de naissance et le type de véhicule qu'il est autorisé à conduire. L'introduction de l'utilisation d'Aadhaar permet aux candidats d'économiser un gain de temps considérable, car tout est automatisé. *« Quelques heures sont nécessaires pour obtenir un permis de conduire »,* déclare Arunabha Goswami, Responsable S/W Delivery & Solutions, BU Transport, chez Safran Identity & Security.

Gagner en sécurité et fiabilité grâce à la biométrie

Depuis sa mise en place en 1998, plus de 60 millions de nouveaux permis ont d'ores et déjà été délivrés. Pour le Gouvernement Indien, l'intérêt est multiple. *« Les principales préoccupations sont d'éviter qu'un même citoyen ne se voie délivrer deux permis de conduire, mais aussi de permettre l'identification automatique du demandeur »,* précise Arunabha Goswami.

Pour répondre à ce besoin, Safran Identity & Security a déployé dans l'état de Madhya Pradesh une **solution d'authentification et de déduplication des empreintes digitales**. Elle permet de capturer les empreintes digitales et de s'assurer qu'un permis correspond bien à un seul citoyen. Elle sécurise et authentifie la base de données du Transport en Inde tout en y intégrant des informations.

Simplifier les démarches grâce à Aadhaar

En 2009, le Gouvernement a lancé Aadhaar (« fondation » en hindi), un programme auquel participe Safran Identity & Security et qui permet l'attribution d'un **numéro d'identification unique** à chaque résident indien. Associé à trois mesures biométriques (oeil, empreinte digitale et reconnaissance faciale), **Aadhaar** permet l'accès à de multiples services (aides sociales, accès aux soins...).

En ajoutant la demande du permis de conduire aux services accessibles par **Aadhaar**, le Gouvernement déploie donc à l'échelle nationale un système simplifiant et sécurisant les demandes. *« Aadhaar valide l'identité d'un citoyen. En contrôlant biométriquement et automatiquement un demandeur sur la base de l'intégration Aadhaar, l'Etat*

s'épargne le traitement de documents complémentaires puisqu'ils seront déjà dans le système, explique Arunabha Goswami. La fonction d'intégration d'Aadhaar pour l'identification et l'authentification des citoyens est déjà comprise dans notre solution actuelle, et le système sera déployé au cours des prochains mois, dès que nous aurons un accord officiel des différents États », précise Arunabha Goswami.

L'examen du permis de conduire indien 100 % automatisé

Alors que certains pays tendent à réformer l'obtention du permis de conduire, l'Inde fait figure de pionnier pour avoir développé, par l'intermédiaire de notre filiale Smart Chip, le premier processus 100 % automatisé d'évaluation pour le permis de conduire.

Selon la réglementation et les lois en vigueur en Inde concernant la conduite des véhicules à moteur, tout candidat au permis de conduire doit en premier lieu posséder un document appelé *Learning Licence* (l'équivalent de notre Code français), dont la validité est de 6 mois après sa date d'émission. Actuellement, le *Learning Licence* s'obtient en passant un test écrit au bureau de transport routier (RTO). C'est là que plusieurs suggestions ont été émises par le gouvernement indien dont l'une est que chaque candidat puisse passer l'examen écrit du permis de conduire depuis son domicile plutôt qu'au RTO. Les informations d'identification seraient validées en utilisant les informations recueillies grâce à **Aadhaar**. Toutes les données personnelles peuvent être fournies à l'aide du portail Web et les documents numérisés, ainsi que la photographie peuvent être téléchargés en ligne. Chaque candidat évite ainsi les files d'attente au RTO tout en bénéficiant d'une facilité d'accès aux services.

Pour l'examen pratique de conduite, le candidat doit se rendre au RTO le plus proche afin d'effectuer le test automatisé sur route. Il n'y a pas de concept d'école de conduite autorisé à émettre le permis de conduire. Mais pour faciliter et accélérer le processus, la piste de test de conduite automatisée, équipée d'un système vidéo, est mise en oeuvre dans tous les états (l'état du Punjab a été le premier à tester ce nouveau processus). « Ici, nous avons intégré la **MorphoTablet** pour l'authentification biométrique du candidat avant qu'il ne commence le test automatisé sur piste, explique Arunhaba Goswami. Nous avons également débuté l'implantation de cette solution dans l'Etat de Madhya Pradesh et proposé ce concept à d'autres états en Inde qui ont manifesté un vif intérêt pour ce projet. De son côté, le Ministère des Transports routiers a lancé une consultation auprès des différentes directions de Transport respectives des Etats, afin de proposer l'implémentation de la solution automatisée de suivi des tests de conduite », conclut Arunhaba Goswami.